



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 73 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le monde est entré dans une phase particulièrement tourmentée sur le plan de la sécurité. Du contexte antérieur à l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) jusqu'aux conditions sans précédent causées par la pandémie, la situation déjà complexe dans ce domaine a évolué entre 2019 et 2020, le risque de troubles civils et l'instabilité s'étant accrus au niveau international.

Alors même que la pandémie de COVID-19 se propage dans tous les pays et sur tous les continents, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire s'efforcent de poursuivre leur mission d'aide humanitaire, de maintien de la paix, de défense des droits humains et d'appui au développement durable dans le monde entier. Ils sont confrontés à des menaces liées aux conflits armés, à la criminalité, aux troubles civils, à l'extrémisme violent, à la xénophobie ou encore à la désinformation. Néanmoins, ils restent à l'œuvre dans des lieux dangereux pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Ils poursuivent leur travail en dépit de la pandémie et de ses effets négatifs, du point de vue des opérations et de la sécurité, sur l'accès humanitaire et l'exécution des programmes, notamment dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

Le présent rapport donne un aperçu des conditions de sécurité à l'échelle mondiale et de leur incidence sur la sûreté et la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies. Il aborde la manière dont l'Organisation traite les problématiques qui sont du ressort du Département de la sûreté et de la sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que l'action menée en vue de surmonter les difficultés liées à la gestion du dispositif de sécurité et de répondre aux besoins dans ce domaine, de sorte que les Nations Unies puissent mener leurs



activités dans le monde entier. Il comporte également des observations et recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/116, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Elle l'a prié également de faire figurer dans son rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020. Il donne une vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de sécurité, des risques et menaces associés auxquels doit faire face le personnel des Nations Unies¹, des interventions menées par l'Organisation et des problèmes de sécurité auxquelles celle-ci se heurte. On trouvera à la fin du rapport des observations et des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. Du contexte antérieur à l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) jusqu'aux conditions sans précédent causées par la pandémie, la situation déjà complexe en matière de sécurité a évolué entre 2019 et 2020, le risque de troubles civils et l'instabilité s'étant accrus au niveau international. Le monde est entré dans une phase particulièrement tourmentée sur le plan de la sécurité.

4. Les 18 derniers mois ont été caractérisés par une situation géopolitique changeante, des conflits armés prolongés, des urgences sanitaires à grande échelle, des tensions économiques et des crises de la dette, des chocs climatiques, une aggravation des inégalités sociales et économiques, l'insécurité alimentaire, des migrations de masse, le populisme et la xénophobie, une hausse du nationalisme, la désinformation et une diminution de la cybersécurité.

5. En 2019, les troubles politiques et sociaux sont restés des menaces majeures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les conflits armés et les tensions politiques ont dominé la région du Golfe. Les troubles civils liés aux élections, les conflits armés, les violences intercommunautaires, les déplacements forcés, la mauvaise gestion des ressources et l'insécurité transfrontalière liée à l'extrémisme violent, au crime organisé et aux acteurs armés non étatiques ont persisté, en particulier dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne. La région de l'Asie et du Pacifique a subi diverses atteintes à la sécurité liées à l'extrémisme violent. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a connu une hausse de la criminalité, les organisations criminelles ayant étendu leur influence et accru leur contrôle territorial, et a subi les effets

¹ Aux fins du présent rapport, on entend par « personnel des Nations Unies » tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à savoir le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents sous contrat direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les militaires des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

déstabilisateurs de troubles civils et de migrations de masse, ainsi qu'une détresse économique.

6. La propagation de la pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes mondiaux existants, exposant plus encore les causes sous-jacentes de l'insécurité et de l'inégalité sociale et économique, dans des contextes marqués par des tensions raciales et des élans nationalistes. Au niveau mondial, la nature des troubles civils a changé, allant de manifestations contre les mesures d'endiguement à des protestations à grande échelle contre les conséquences économiques de la pandémie, qui ont exacerbé les griefs politiques et sociaux. Des groupes extrémistes violents et des bandes criminelles organisées ont profité de la pandémie dans la plupart des régions.

7. En Afrique de l'Ouest, des groupes terroristes et extrémistes violents rivaux ont étendu leurs activités à de nouvelles zones. Des rives du lac Tchad jusqu'à la côte occidentale de l'Afrique, l'expansion des éléments affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant et à Al-Qaida n'a fait qu'accroître l'instabilité dans la région. La menace de l'extrémisme violent persiste en Afrique de l'Est, où des militants ne cessent de poser des engins explosifs improvisés et de lancer des attaques violentes.

8. Dans un premier temps, l'appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial que le Secrétaire général a lancé en mars a donné quelques résultats positifs en Asie du Sud-Est. Certains groupes armés ont suspendu provisoirement les combats pour faciliter l'intervention face à la pandémie. Les groupes extrémistes ont cependant exploité la crainte à l'égard de la COVID-19 pour enhardir leurs partisans et accroître l'instabilité.

9. L'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une baisse de la criminalité violente grâce aux mesures d'endiguement de la COVID-19. En revanche, la pandémie n'a pas eu d'effet dissuasif sur les bandes criminelles organisées, qui ont étendu leur contrôle dans plusieurs pays en utilisant des tactiques de plus en plus audacieuses.

10. Profitant du redéploiement des forces de sécurité aux fins de l'intervention face à la pandémie, l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida, les éléments qui leur sont affiliés et d'autres groupes terroristes et extrémistes violents ont multiplié leurs activités dans certains pays, notamment en Afghanistan, en Iraq, au Mozambique, en République arabe syrienne et en Somalie, ainsi que dans certaines régions, notamment celles du Sahel, du Sinaï et du lac Tchad. Certains de ces groupes ont signalé leur intention d'attaquer les organismes des Nations Unies. Les restrictions liées à la pandémie les ont également amenés à accroître le nombre de recrutements en ligne au sein de groupes vulnérables, tels que les jeunes et les chômeurs.

11. Dans les pays où les économies parallèles sont très répandues, la hausse du chômage et la pénurie de biens ont donné lieu à des pillages et à des atteintes à la propriété. Les groupes criminels ont affaibli l'intervention des autorités en empêchant l'accès humanitaire aux populations les plus vulnérables. Les conditions de sécurité se détériorant, les acteurs humanitaires sont devenus la cible d'activités criminelles.

12. Les mesures de restriction des voyages et des déplacements mises en place pour endiguer la propagation de la COVID-19 ont accru la dépendance à l'égard des méthodes d'achat de biens et de services en ligne. Des criminels ont utilisé des logiciels malveillants et rançonneurs pour cibler tous les secteurs, menaçant les systèmes de soins de santé, les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures, la logistique et les entreprises. Dans certains pays, ils s'en sont pris à des systèmes opérationnels assurant des fonctions essentielles, telles que l'approvisionnement en eau et en électricité, l'assainissement et l'application de la loi.

13. Une autre tendance nouvelle qui a eu des effets déstabilisateurs a été la diffusion et la reproduction rapides de slogans et d'éléments de désinformation. Les campagnes

de désinformation, largement diffusées dans les médias sociaux, reposaient sur de faux renseignements qui visaient à discréditer les conseils en matière de santé. Certaines de ces campagnes étaient dirigées contre le système des Nations Unies et avaient pour but d'alimenter des sentiments hostiles à son égard. Un nombre croissant de menaces ont été adressées au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire, notamment dans les médias sociaux.

14. Au cours des 18 derniers mois, la situation humanitaire a continué de se détériorer et les crises préexistantes se sont poursuivies sans relâche. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a augmenté, passant de 70,8 millions à la fin de 2018 à 79,5 millions à la fin de 2019². Selon les estimations, 168 millions de personnes dans le monde avaient besoin d'une aide humanitaire au début de 2020³. Ce nombre, le plus élevé depuis des décennies, a continué d'augmenter à cause de la pandémie de COVID-19. À la fin du premier semestre de 2020, 250 millions de personnes avaient besoin d'une telle aide⁴.

15. Le Département de la sûreté et de la sécurité a apporté un appui au personnel des Nations Unies et à d'autres travailleurs sanitaires internationaux dans le monde entier. Dans ce contexte, les attaques contre les travailleurs humanitaires et les attaques contre les établissements et le personnel de santé – que l'Organisation mondiale de la santé définit comme tout acte de violence verbale ou physique, tout acte d'obstruction ou menace de violence qui nuit à la disponibilité et à la prestation de services de santé curatifs et/ou préventifs dans des situations d'urgence et à l'accès à ces services⁵ – sont restées une grande source de préoccupation. Par exemple, la criminalité et les activités des rebelles ont entravé l'intervention d'urgence face à la flambée de maladie à virus Ebola dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, où le personnel médical et les installations gérées par les entités des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ont fréquemment été visées par des attaques menées par des groupes criminels et des individus opportunistes. Des agents humanitaires ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'attaques directes contre leurs locaux, leurs véhicules et leurs entrepôts. Le Département a fourni des analyses et des conseils et a mis ses compétences à disposition afin de réduire les risques de préjudice contre le personnel ou de perturbation des services. Les attaques contre les travailleurs humanitaires et sanitaires en période de conflit armé ou dans d'autres contextes violents dénotent un mépris généralisé du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans le cadre du Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé⁶, l'Organisation mondiale de la Santé a recensé 1 135 attaques de ce type, qui ont fait 290 morts et 779 blessés dans 14 pays et territoires pendant la période considérée.

² Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Global Trends: Forced Displacement in 2019 » (Copenhague, 2020).

³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 » (Genève, 2019).

⁴ Humanitarian InSight, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://hum-insight.info>.

⁵ Voir www.who.int/news-room/q-a-detail/attacks-on-health-care.

⁶ Voir <https://extranet.who.int/ssa/Index.aspx>.

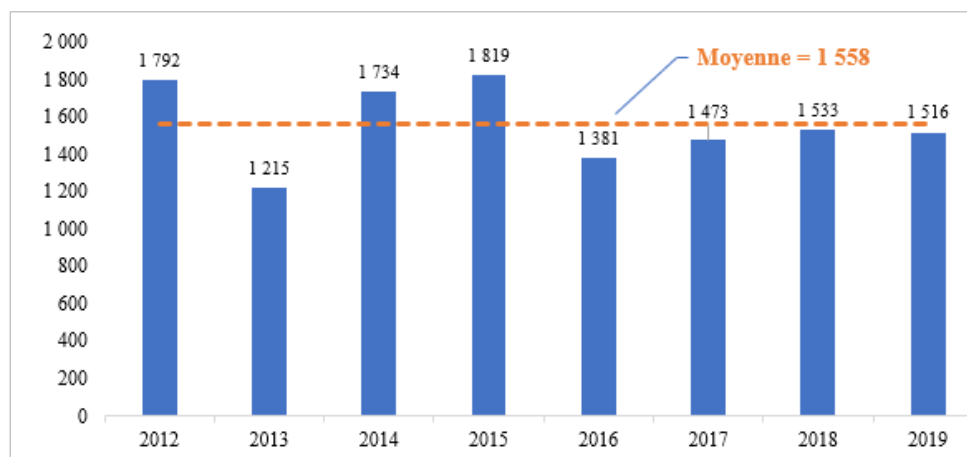
B. Atteintes à la sécurité touchant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies⁷

1. Types d'atteintes et conséquences pour le personnel des Nations Unies

16. Au total, 1 516 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2019, contre 1 533 en 2018. Le nombre recensé en 2019 est inférieur au nombre moyen de membres du personnel touchés chaque année entre 2012 et 2019 (1 558) (voir fig. I).

Figure I

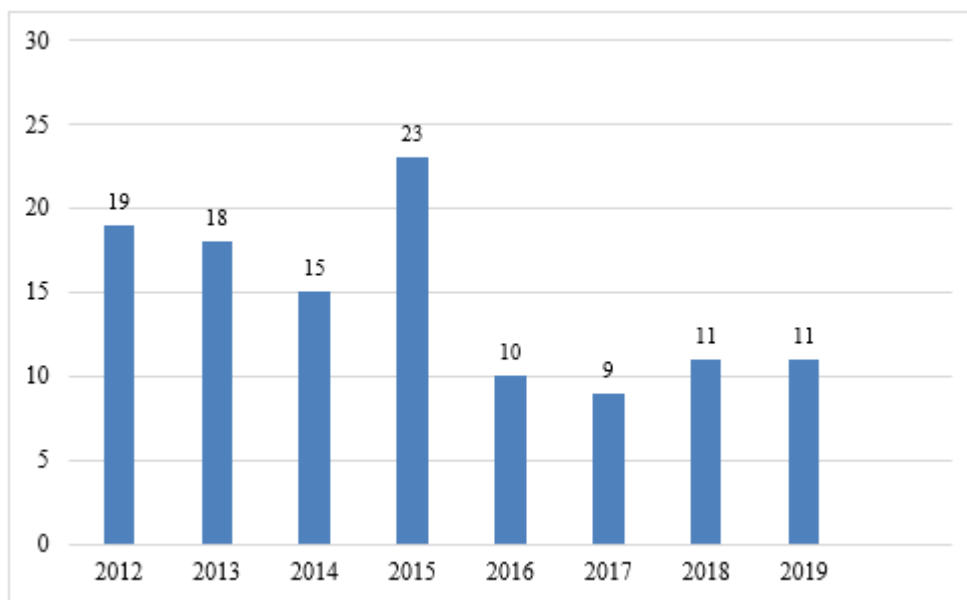
Atteintes à la sûreté et à la sécurité dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies



17. En 2019, 11 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie en conséquence d'actes de violence, soit autant qu'en 2018. Ces décès sont survenus en Afghanistan, à Djibouti, aux Fidji, en Haïti, en Libye, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. En outre, 92 membres du personnel ont été blessés du fait d'actes de violence, contre 67 en 2018. Au premier semestre de 2020, deux membres du personnel des Nations Unies sont morts du fait d'actes de violence perpétrés au Ghana et au Myanmar. Dans l'ensemble, le nombre de décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence est resté relativement stable de 2016 à 2019 (voir fig. II), bien que les organismes des Nations Unies aient intensifié leurs activités dans divers contextes aux conditions de sécurité complexes.

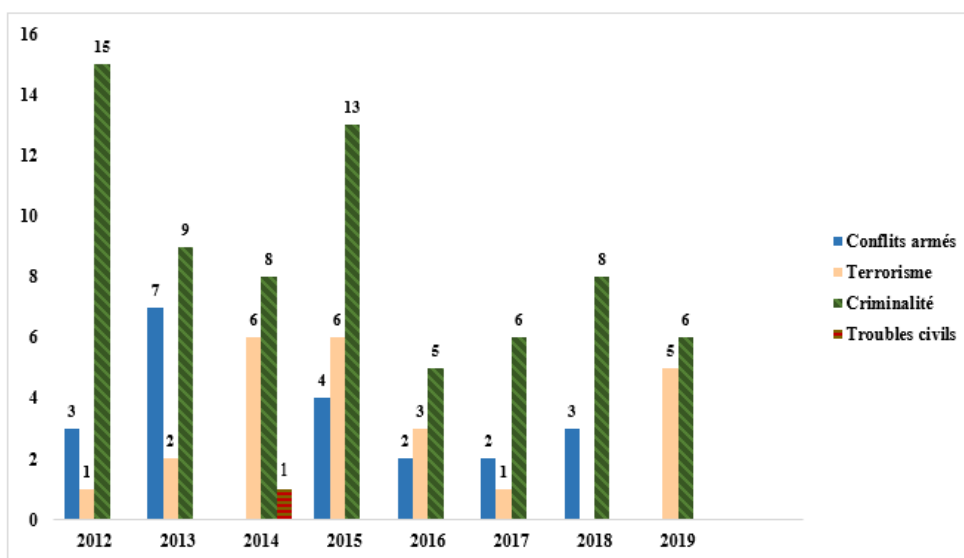
⁷ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies couvre tous les organismes des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU à des fins de sécurité.

Figure II
Décès de membres du personnel des Nations Unies résultant d'actes de violence



18. En 2019, sur les 11 décès résultant de d'actes de violence, six étaient dus à des actes criminels et cinq au terrorisme. La même année, 95 % des blessures subies étaient dues à des actes criminels (voir fig. III et annexe III). De janvier à juin 2020, deux membres du personnel sont morts du fait d'actes de violence liés à la criminalité. Depuis 2012, les actes criminels sont la première cause de mort violente de membres du personnel des Nations Unies, représentant plus de 60 % des décès de ce type survenus entre cette année et 2019.

Figure III
Décès de membres du personnel des Nations Unies résultant d'actes de violence, par type de menace



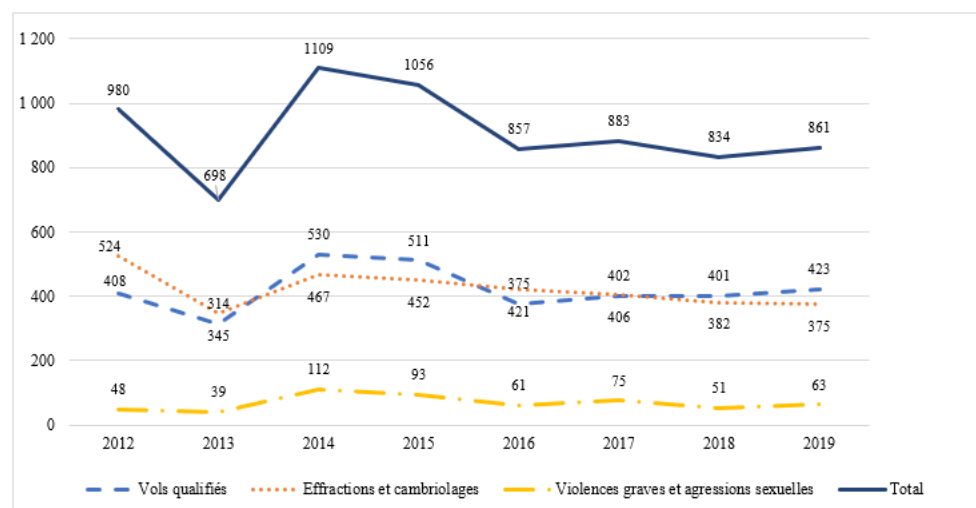
19. En 2019, les entités des Nations Unies ont subi 53 attaques directes contre leurs locaux, 89 attaques contre leurs véhicules et 154 intrusions dans leurs locaux, soit 296 atteintes au total. Les atteintes de ce type sont en hausse depuis quatre ans et le nombre d'attaques contre les locaux a augmenté de 40 % par rapport à 2018 (23 attaques contre les locaux et 89 attaques contre les véhicules, respectivement). La plupart d'entre elles sont survenues en Afghanistan, en Haïti, au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (Darfour) et au Soudan du Sud. Il ressort des rapports sur la question qu'en 2019, 61 véhicules officiels des Nations Unies ont été perdus ou endommagés à la suite d'attaques de ce type. Au premier semestre de 2020, les entités des Nations Unies ont subi 24 attaques directes contre leurs locaux, 76 attaques contre leurs véhicules et 85 intrusions dans leurs locaux.

20. Cette évolution préoccupante justifie le bien-fondé des améliorations qui continuent d'être apportées au système de gestion de la sécurité des Nations Unies au titre des mesures de gestion de la sécurité, du cadre stratégique, de la formation et de la coordination avec les gouvernements hôtes, en vue de renforcer la protection du personnel, des biens et des locaux des Nations Unies.

Criminalité

21. Sur les 1 516 membres du personnel des Nations Unies qui ont été touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2019, 861 (environ 57 %) ont été victimes d'un acte criminel – vol qualifié, effraction et cambriolage, violences graves ou agression sexuelle (voir fig. IV et annexe III) –, contre 834 en 2018. La plupart des membres du personnel qui ont été victimes d'un acte criminel en 2019 avaient été recrutés sur le plan international (environ 57 %), tout comme en 2018 (environ 55 %).

Figure IV
Actes criminels dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies, par catégorie



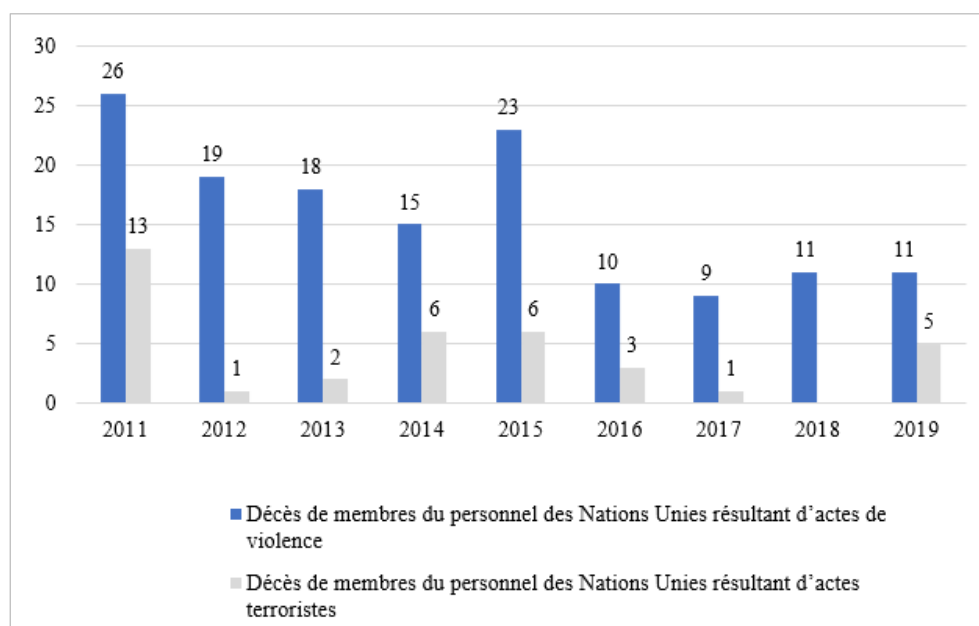
Terrorisme

22. En 2019, cinq membres du personnel des Nations Unies sont décédés du fait d'actes terroristes (voir fig. V). Le 31 mai 2019, à Gaalkacyo (Somalie), un membre du personnel recruté sur le plan local a perdu la vie dans une attaque armée menée par des extrémistes violents. Le 10 août 2019, à Benghazi (Libye), trois membres du personnel ont été tués et trois autres blessés lorsqu'une voiture piégée a explosé à

proximité d'un véhicule des Nations Unies. Le 24 novembre 2019, à Kaboul, un engin explosif improvisé placé sur un véhicule des Nations Unies a causé la mort d'un membre du personnel recruté sur le plan international et blessé deux membres du personnel recrutés sur le plan local. Plusieurs autres attaques ont été menées contre les Nations Unies, sans faire de victimes. Malgré la menace de l'extrémisme violent, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué d'aider les entités des Nations Unies à exécuter des programmes et des mandats essentiels en Afghanistan, en Libye et en Somalie, et notamment à mettre en œuvre des accords politiques, à apporter un soutien aux principales institutions nationales et à acheminer l'aide humanitaire.

Figure V

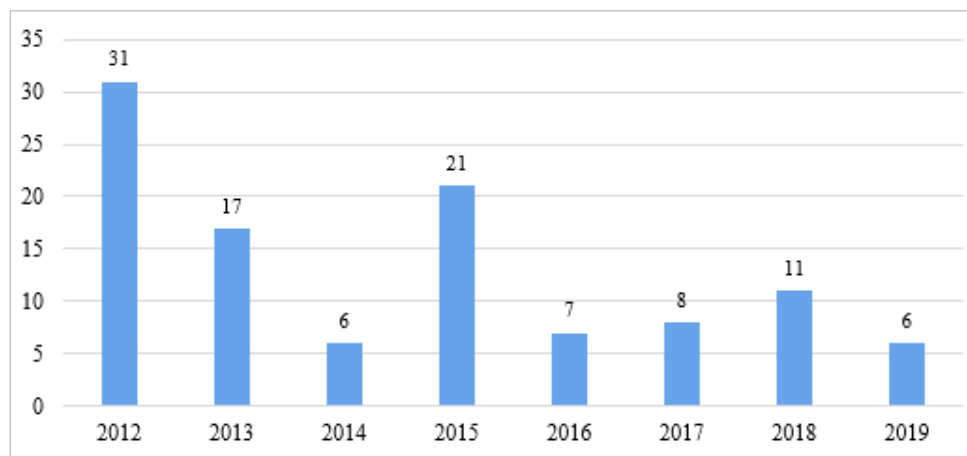
Décès de membres du personnel des Nations unies résultant d'actes terroristes, par rapport au total des décès causés par des actes de violence



Enlèvements

23. En 2019, six membres du personnel des Nations Unies (deux hommes et quatre femmes) ont été enlevés (voir fig. VI et annexe III), contre 11 en 2018. Quatre de ces six enlèvements se sont transformés en prises d'otage quand les ravisseurs ont posé des conditions à la libération des captifs. Deux autres prises d'otage ont eu lieu au premier semestre de 2020. Grâce à l'intervention efficace du Département de la sûreté et de la sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, tous les membres du personnel enlevés en 2019 et 2020 ont été libérés sains et saufs. Une formation actualisée sur la gestion de ces cas de figure a été dispensée en septembre 2019 et des programmes de prévention ont été conçus pour éviter les situations dans lesquelles le personnel des Nations Unies pourrait être pris en otage. Le nombre de personnes enlevées en 2019 était inférieur à la moyenne établie pour la période 2012-2018 (14 personnes).

Figure VI
Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies



Atteintes à la sûreté et accidents de la route

24. En 2019, 33 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie du fait d'atteintes à la sûreté ; 21 d'entre eux ont péri dans l'accident du vol 302 d'Ethiopian Airlines, le 10 mars. En 2018, 20 membres du personnel étaient décédés dans de telles circonstances. Le nombre de membres du personnel qui ont perdu la vie dans des accidents de la route a considérablement diminué, passant de 17 en 2018 à 8 en 2019. Toutes ces personnes, sauf une, ont été tuées alors qu'elles se trouvaient à bord de véhicules privés ou dans les transports publics. En 2019, 100 membres du personnel ont été blessés du fait d'atteintes à la sûreté, contre 114 en 2018 et 111 en 2017 (voir annexe I). La plupart des blessures découlant d'atteintes à la sécurité, soit environ 95 % en moyenne entre 2012 et 2019, ont été causées par des accidents de la route (voir fig. VII et annexe III). Au premier semestre de 2020, six membres du personnel ont perdu la vie en raison d'atteintes à la sûreté, dont trois dans des accidents de la route et un dans la catastrophe aérienne survenue à Geneina (Soudan) en janvier.

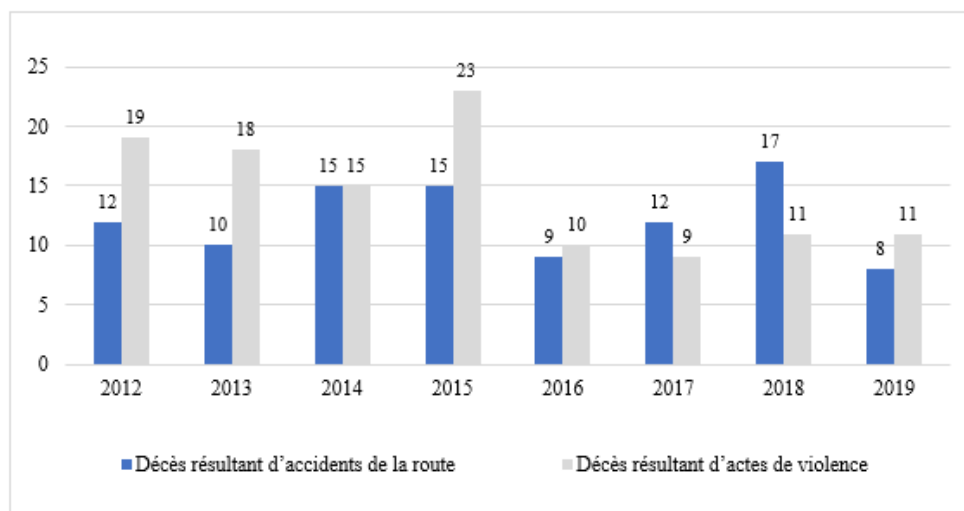
25. En 2019, 11 personnes non membres du personnel des Nations Unies sont mortes et 85 autres ont été blessées dans des accidents de la route impliquant des véhicules des Nations Unies. Au premier semestre de 2020, 16 personnes non membres du personnel des Nations Unies sont mortes et 59 autres ont été blessées dans des accidents de ce type.

26. Lancée en 2019, la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies a permis de mettre en place des mesures visant à réduire le nombre de décès et de blessures graves résultant d'accidents de la route. Au Secrétariat, des travaux sont en cours pour actualiser l'instruction administrative sur la sécurité routière et la conduite prudente, en vue d'améliorer le signalement de ces accidents. En outre, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a lancé les initiatives ci-après en matière de sécurité routière : élaboration d'une taxinomie commune des accidents de la route pour améliorer la collecte et la gestion des données, élaboration de directives de sensibilisation à la sécurité routière pour promouvoir une culture de la sécurité au sein de l'Organisation, établissement de normes minimales pour le personnel utilisant les véhicules des Nations Unies et appui à l'intervention après un accident. Grâce à une action coordonnée et multidisciplinaire portant sur la sécurité, les services médicaux et la gestion du parc automobile dans tout le système, les entités des Nations Unies continuent d'œuvrer pour réduire le nombre d'usagers de la route vulnérables

qui décèdent et subissent des blessures dans des accidents impliquant des véhicules des Nations Unies.

Figure VII

Décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des accidents de la route, au regard de ceux résultant d'actes de violence



Intimidation et harcèlement

27. En 2019, 327 actes d'intimidation et de harcèlement visant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, contre 391 en 2018. Au premier semestre de 2020, 146 actes de ce type ont été commis. Le nombre d'actes signalés en 2019 était inférieur au nombre record enregistré en 2015 (405), mais supérieur à la moyenne enregistrée sur la période de sept ans allant de 2013 à 2019 (296) (voir annexe I).

Arrestation et détention de membres du personnel des Nations Unies

28. En 2019, 86 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés et placés en détention par les autorités compétentes d'États Membres, contre 85 en 2018. Le nombre annuel d'arrestations a considérablement diminué depuis 2013 grâce à une consultation et une coordination plus étroites entre les entités des Nations Unies et les autorités compétentes des États Membres. Au premier semestre de 2020, 54 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés. Au 1^{er} juillet 2020, 18 d'entre eux étaient toujours détenus. Dans la plupart des cas, les membres du personnel ont été arrêtés car ils étaient accusés d'infractions pénales, notamment d'infraction au code de la route, de fraude financière et de trafic de biens illicites. Sauf dans un cas, les États Membres ont fourni aux entités des Nations Unies les explications demandées sur les motifs de l'arrestation.

Atteintes à la sécurité fondées sur le genre

29. Les femmes, qui forment environ 40 % du personnel des Nations Unies sur le terrain, représentaient 31 % des membres du personnel touchés par des atteintes à la sécurité et à la sûreté en 2019 (voir annexe III). La baisse du nombre d'atteintes à la sécurité touchant le personnel féminin a coïncidé avec une meilleure prise en compte des questions de genre dans le dispositif de gestion des risques de sécurité et les mesures de sécurité applicables au domicile, ainsi qu'avec la fourniture d'une

formation en matière de sécurité destinée spécifiquement aux femmes. En 2019, 12 agressions sexuelles contre des membres du personnel féminin des Nations Unies ont été signalées, contre 10 en 2018. Le chiffre de 2019 est inférieur à la moyenne annuelle pour la période 2013-2019, qui est de 13 cas. Deux cas ont été signalés au premier semestre de 2020. Toutes les victimes d'agressions sexuelles commises contre le personnel des Nations Unies en 2019 et 2020 étaient des femmes.

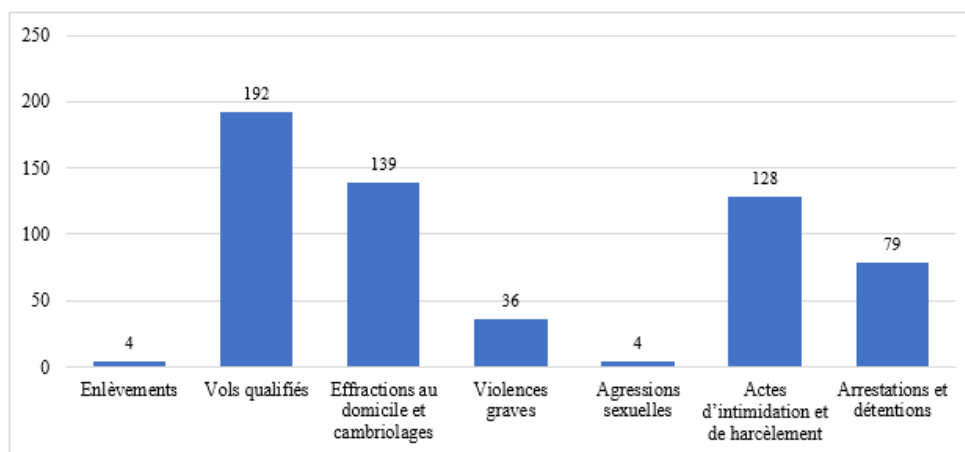
2. Sécurité du personnel recruté sur le plan local

30. En 2019, près de la moitié des membres du personnel des Nations Unies qui ont été victimes d'atteinte à la sûreté et à la sécurité avaient été recrutés sur le plan local (747 cas sur 1 516, soit 49 %). En outre, 54 % des membres du personnel qui ont perdu la vie du fait d'actes de violence avaient été recrutés sur le plan local (6 cas sur 11). Plus présent sur le terrain que le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan local a davantage été touché, en chiffres absolus, par des actes de violence ayant entraîné la mort et des blessures, des atteintes à la sûreté ayant entraîné des blessures, des arrestations et des détentions, des agressions graves et des enlèvements (voir fig. VIII et annexe III). Quant au personnel recruté sur le plan international, il a davantage été touché, en chiffres absolus, par des cambriolages et des effractions au domicile, des vols qualifiés, des atteintes à la sûreté ayant entraîné la mort, des agressions sexuelles et des actes d'intimidation ou de harcèlement.

31. Le système des Nations Unies met tout en œuvre pour renforcer la sécurité du personnel recruté sur le plan local. La politique relative à la sécurité de ce personnel a été promulguée en 2019 et appuyée par la présentation ponctuelle d'exposés dans diverses langues afin d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre de cette politique.

Figure VIII

Atteintes dont a été victime le personnel recruté sur le plan local en 2019



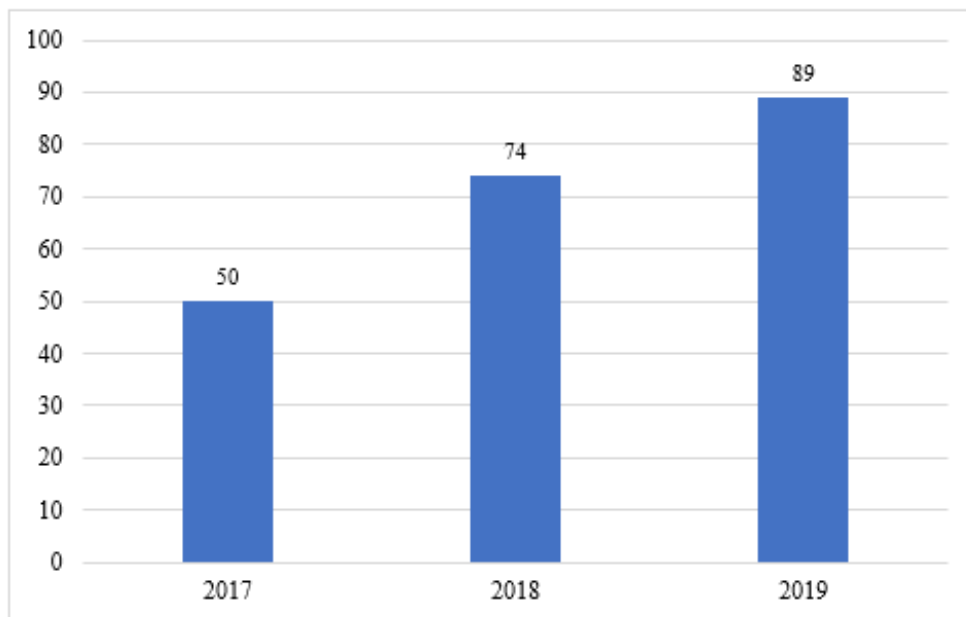
3. Incidence des conditions de sécurité mondiales sur les programmes des Nations Unies

32. En raison de la multiplication des besoins en matière de sécurité dans les contextes instables, le nombre de déploiements d'urgence de professionnels de la sécurité des Nations Unies a presque doublé depuis 2017 (voir fig. IX et annexe III). En 2020, s'adaptant aux restrictions des déplacements liées à la pandémie, le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à des déploiements d'urgence de

personnel de sécurité pour appuyer l'exécution de programmes essentiels des Nations Unies au Burkina Faso, au Liban, au Myanmar, au Nigéria et au Yémen.

Figure IX

Déploiements d'urgence de professionnels de la sécurité des Nations Unies de 2017 à 2019



33. Pendant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a fourni un appui pour répondre à des besoins croissants en matière de gestion de la sécurité dans quelques zones où les conditions de sécurité étaient particulièrement complexes et les risques très élevés, et qui nécessitaient donc un personnel spécialisé ainsi qu'une planification et une analyse efficaces. En 2019, le Département a assisté 127 missions dans des zones à très haut risque, dont 11 en République arabe syrienne, 31 en Somalie et 85 au Yémen, en vue de l'exécution de programmes essentiels des Nations Unies.

C. Atteintes à la sécurité touchant le personnel humanitaire d'organisations non gouvernementales et d'autres membres du personnel

34. Dans les régions où les conditions de sécurité sont les plus complexes, le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales, le personnel régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le personnel de maintien de la paix travaillent main dans la main avec le personnel des Nations Unies.

1. Incidences des menaces pesant sur la sécurité du personnel humanitaire des organisations non gouvernementales

35. Le nombre de situations de crise touchant le personnel humanitaire des partenaires d'exécution des Nations Unies a fortement augmenté, passant de 314 en 2018 à 567 en 2019. Cette hausse s'explique par la détérioration des conditions de

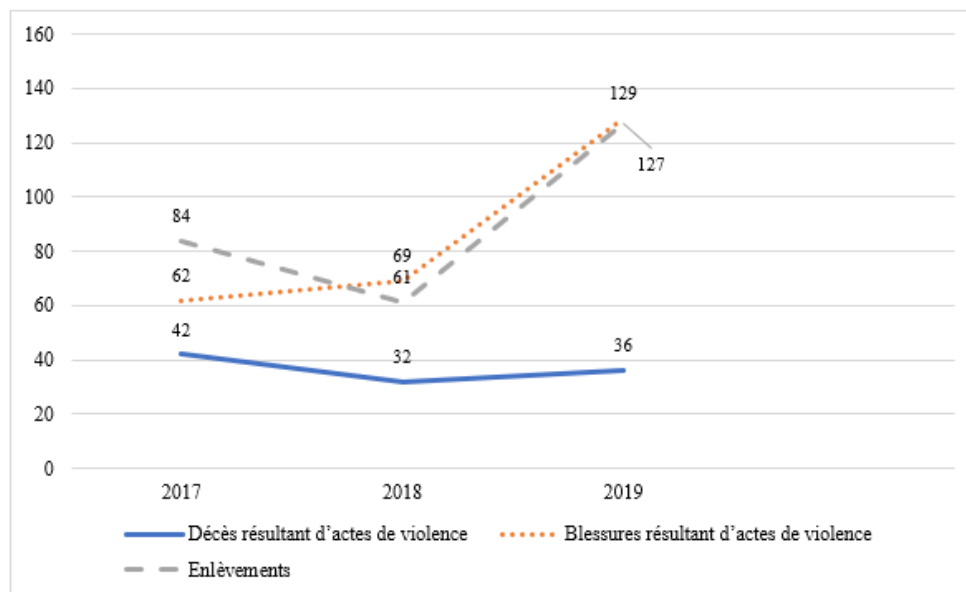
sécurité en Afghanistan, au Burkina Faso, au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Yémen, qui sont les pays où la plupart de ces situations sont survenues. Les entités des Nations Unies et ses partenaires d'exécution ont accru leur collaboration en matière de sécurité, ce qui a permis de rendre compte de manière plus exhaustive de ces situations.

36. Selon les informations obtenues par le Département de la sûreté et de la sécurité, en 2019, 36 agents humanitaires d'organisations non gouvernementales travaillant en étroite coopération avec les entités des Nations Unies ont perdu la vie (contre 32 en 2018) et 129 ont été blessés (contre 69 en 2018) en conséquence d'actes de violence, tandis que 127 autres ont été enlevés (contre 61 en 2018) (voir fig. X et annexe IV). Au premier semestre de 2020, 20 membres du personnel d'organisations non gouvernementales jouant le rôle de partenaires d'exécution ont été tués, 57 blessés et 39 enlevés. En 2019, 159 attaques contre des véhicules d'organisations non gouvernementales ont été signalées, contre 72 en 2018.

37. Comme les années précédentes, les organisations non gouvernementales et les partenaires d'exécution ont spontanément communiqué au Département de la sûreté et de la sécurité les cas d'atteintes à la sécurité qui avaient été signalés. Cependant, ces données sont probablement incomplètes et ne peuvent être vérifiées ou comparées à celles figurant dans les bases existantes, car les terminologies et les méthodes de collecte des données utilisées diffèrent.

Figure X

Atteintes à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution non gouvernementaux des Nations Unies de 2017 à 2019



2. Atteintes à la sécurité touchant le personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient⁸

38. Fort d'un effectif de quelque 32 000 agents répartis dans cinq zones d'intervention, l'UNRWA fournit une aide humanitaire sous différentes formes à environ 5,6 millions de réfugiés de Palestine⁹. En 2019, aucun membre du personnel recruté sur le plan régional de l'UNRWA n'est décédé à la suite d'un acte de violence ou d'une atteinte à la sûreté, contrairement à l'année précédente, où un membre du personnel était mort du fait d'un acte de violence et deux autres du fait d'atteintes à la sûreté. Un membre du personnel a été blessé à la suite d'un acte de violence en 2019, contre six en 2018. L'UNRWA adopte un processus de vérification plus rigoureux pour les atteintes touchant son personnel. Ces mesures ont entraîné une baisse considérable du nombre d'atteintes à la sécurité enregistrées en 2019, notamment les vols, les actes de vandalisme et les intrusions dans les locaux de l'UNRWA.

3. Comparaison avec les atteintes à la sécurité touchant les soldats de la paix¹⁰

39. En 2019, 23 membres du personnel de maintien de la paix en tenue ont perdu la vie du fait d'actes violents, contre 27 en 2018. Les principales menaces qui pèsent sur la sécurité dans les opérations de maintien de la paix viennent des groupes armés, des extrémistes violents et des bandes criminelles organisées. Dans 13 de ces opérations, des membres du personnel ont été exposés à des tirs d'artillerie, de mortier, de roquettes ou d'armes de petit calibre, à des détonations de divers types d'engins explosifs improvisés et à des attaques complexes. Au premier semestre de 2020, 33 décès ont été signalés parmi les membres du personnel de maintien de la paix en tenue, dont sept survenus à la suite d'actes de malveillance.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

40. Dirigé par le Département de la sûreté et de la sécurité, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'adapte en permanence aux difficultés inhérentes à la conduite d'opérations dans des situations extrêmement complexes et instables. Ses activités collaboratives sont présentées ci-après.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

2. Fourniture d'un appui continu aux agents habilités

41. En 2019, le Département de la sûreté et de la sécurité a organisé six ateliers régionaux sur la gestion des crises et formé 113 agents habilités en matière de sécurité, avec la participation de fonctionnaires de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour

⁸ Le personnel de l'Office recruté sur le plan régional ne relève pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

⁹ Les données relatives à l'UNRWA se fondent sur les atteintes à la sécurité recensées dans le système de gestion des informations relatives à la sécurité de l'Office.

¹⁰ Aux fins du présent rapport, on entend par « soldats de la paix » les membres des contingents et des unités de police constituées. Ces derniers ne relèvent pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

les réfugiés. Grâce à l'action menée par le Département, les agents habilités ont pu renforcer leur capacité de prise de décision en matière de sécurité, en vue de traiter les difficultés sur le terrain. Cette mesure a permis de préparer les agents à diriger les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de paix lors de crises de sécurité. Le Département assiste les conseillers pour les questions de sécurité des Nations Unies, qui sont chargés d'organiser des formations à la gestion des crises à l'intention des agents habilités et des hauts fonctionnaires des entités des Nations Unies, dans leurs lieux d'affectation respectifs.

42. Le Département de la sûreté et de la sécurité a dispensé à 30 agents habilités et agents habilités par intérim une formation obligatoire en matière de sécurité, qui s'est tenue en ligne en raison des restrictions liées à la COVID-19. Parallèlement, le manuel destiné aux agents habilités, qui offre des conseils pratiques et complets sur la gestion de la sécurité et la prise de décision, a été mis à jour et révisé pour aider les membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité.

2. Renforcement de la prise de décision concernant les niveaux de risque acceptables au moyen de l'évaluation de l'importance des programmes

43. Le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes à l'échelle du système des Nations Unies reste un outil indispensable qui contribue à l'efficacité de l'approche stratégique et opérationnelle visant une prise de décision éclairée concernant les niveaux de risque acceptables. Le Département de la sûreté et de la sécurité fournit des conseils sur la manière de cerner les zones qui présentent des risques de sécurité élevés et nécessitent une évaluation de l'importance des programmes. Au-delà des considérations et des critères liés à la sécurité, le dispositif concernant les programmes et les opérations des Nations Unies s'applique dans les pays où la situation est instable. Pendant la période considérée, l'Organisation a procédé à 45 évaluations de l'importance des programmes dans 40 pays, un nombre qui n'avait jamais été atteint auparavant. Dans le contexte de la pandémie, l'évaluation de l'importance des programmes est devenue un moyen de soutenir la poursuite des activités de l'Organisation et la hiérarchisation des programmes sur le terrain.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques de sécurité

1. Élargissement des politiques de sûreté et de sécurité à de nouvelles zones

44. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a continué de renforcer le cadre politique de sécurité à l'échelle du système et a mené des débats stratégiques sur les questions de gestion de la sécurité. En 2020, il a approuvé des principes directeurs pour l'évaluation des explosions, des directives sur la prise en compte des questions de handicap dans le dispositif de gestion des risques de sécurité, ainsi qu'une taxinomie des accidents de la route pour améliorer la collecte et la gestion des données sur le sujet. Pour veiller à ce que les politiques et les directives demeurent pertinentes et efficaces, il procède à un examen technique continu des orientations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En 2019, il a approuvé un manuel sur la prise en compte des questions de genre dans la gestion de la sécurité, qui constitue une référence et un guide pratique dans ce domaine.

2. Amélioration de la capacité d'apprécier les situations et d'analyser les menaces et les risques

45. Pour entretenir la capacité d'apprécier les situations, il est essentiel d'analyser les menaces et les risques. Grâce à ces analyses, les responsables de la sécurité disposent d'un temps d'avance pour estimer l'évolution des menaces pesant sur le

personnel des Nations Unies. Sachant que ces dernières se propagent dans les zones où les conditions de sécurité sont instables, le Département de la sûreté et de la sécurité a pris des mesures pour exploiter au mieux les ressources existantes, par exemple en envoyant ponctuellement des analystes de sécurité sur le terrain afin de répondre à de nouveaux besoins et de jauger l'évolution des menaces dans diverses régions. Cette démarche efficace sur le plan des coûts a permis de maintenir une présence au niveau régional en vue de résoudre les problèmes de sécurité dans des contextes à haut risque. Pour renforcer encore les compétences des professionnels de la sécurité des Nations Unies en matière de gestion et d'analyse de l'information, le Département a continué de les former aux processus et pratiques d'analyse de la sécurité et aux techniques d'analyse et d'alerte stratégiques. Dans le cadre d'un examen stratégique réalisé en 2019, l'une des principales priorités d'action recensées concernait l'amélioration de la capacité du Département de recueillir et d'analyser les données et de produire des rapports d'analyse dont les décideurs puissent se servir pour définir des lignes de conduite.

3. Gestion efficace des risques

46. En collaboration avec les membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de renforcer la protection des locaux du Siège de l'Organisation, ainsi que des manifestations spéciales organisées hors des locaux des Nations Unies. Il a fourni un appui en matière de sécurité à diverses entités des Nations Unies, permettant à 6 196 membres du personnel de participer à 194 réunions et manifestations spéciales dans 86 pays. Il a déployé 380 agents de sécurité pour assurer un appui lors de manifestations spéciales organisées sous les auspices d'entités des Nations Unies. La mise en place de mesures de sécurité renforcées, en coordination avec les gouvernements hôtes et dans le respect des politiques et procédures de sécurité des Nations Unies, a permis de prévenir de graves atteintes à la sécurité lors de ces manifestations.

47. Le Département de la sûreté et de la sécurité a mené des projets de sécurité physique de grande envergure dans 60 pays pour renforcer la protection de locaux des Nations Unies, dont 15 qui relevaient du Système de partage des locaux des Nations Unies, en construisant de nouveaux bâtiments et en améliorant la sécurité des locaux existants. En plus de répondre à près de 200 demandes de conseils techniques concernant la protection physique des locaux, le Département a commencé à utiliser une application de téléphonie mobile pour évaluer la sécurité physique, qui permet à ses spécialistes de cerner les vulnérabilités particulières des sites et de recommander des mesures appropriées de gestion des risques de sécurité.

48. Si les déplacements des fonctionnaires des Nations Unies ont été limités du fait de la pandémie, le Département a coordonné et fourni des services de protection aux fins de 377 opérations complexes dans des contextes à haut risque. La pandémie a eu des répercussions sur le fonctionnement et la dotation en personnel des services de protection et a entraîné le report de la formation et de la certification requises pour le personnel de ces services.

49. Pour améliorer la gestion des risques, le Département de la sûreté et de la sécurité a élaboré un plan stratégique qui a débouché sur un examen du dispositif de gestion des risques de sécurité et du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité. Cet examen, qui a débuté en 2020, passe par des consultations avec le Siège, les spécialistes de la sécurité sur le terrain et les analystes de sécurité. Sachant que le Département poursuit sa collaboration avec les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, la démarche en cours devrait permettre de perfectionner le dispositif de gestion des risques de sécurité et les cadres et outils du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité, ainsi

que d'améliorer la gestion des connaissances. En 2019, le Département a renforcé la gestion des risques de sécurité et la préparation aux crises dans les lieux d'affectation hors siège, le nombre de plans de sécurité élaborés et mis à jour ayant augmenté de 52 % depuis 2018. Cette hausse a permis aux entités des Nations Unies de mener à bien leurs activités essentielles dans plus de 30 pays et zones présentant des risques élevés en matière de sécurité.

50. Le projet collaboratif interinstitutions portant sur les normes de sécurité des télécommunications permet de faire en sorte que les communications liées à la sécurité évoluent en fonction des progrès technologiques. L'Organisation a élargi son approche concernant ce type de communications afin de répondre aux besoins de sécurité globaux en toutes circonstances, et pas seulement en cas d'urgence, tout en augmentant le rapport coût-efficacité. Ces mesures intégrées permettent d'améliorer les communications liées à la sécurité dans les missions du monde entier et de renforcer l'appui à la sécurité des opérations dont bénéficient le personnel des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution.

4. Formation en matière de sécurité

51. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'efforce de dispenser une formation de qualité en matière de sécurité. En collaboration avec les membres du système, le Département de la sûreté et de la sécurité s'emploie à élaborer un cours d'initiation à la sécurité axé sur les besoins locaux, dont le but est de garantir que tous les membres du personnel des Nations Unies disposent des connaissances et compétences spécifiques dont ils ont besoin quand il se rendent ou sont recrutés dans un lieu donné. Le programme de formation intitulé « Sécurité et sûreté en mission », destiné au personnel résidant ou se rendant dans des lieux à haut risque, demeure une mesure essentielle de gestion des risques de sécurité. Après avoir adopté les principes directeurs de ce programme, le Département les a mis en œuvre et a actualisé les modules de formation en 2019, en mettant l'accent sur la prévention et les exercices de simulation. La même année, 11 523 membres du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires ont suivi 545 cours sur la sécurité et la sûreté en mission dans 42 pays différents. En juin 2020, 330 000 membres du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires avaient suivi le cours intitulé « BSAFE », lancé en 2018 pour favoriser la sensibilisation à la sécurité. Au premier semestre de 2020, le Programme des Nations Unies pour le développement a préparé et organisé une série de webinaires à l'intention des hauts représentants au niveau des pays, afin de leur offrir des conseils de base sur les questions liées à la sécurité.

52. En 2020, les restrictions des déplacements résultant de la pandémie ont perturbé l'offre de cours pratiques et de formation en présentiel. Le Département élabore actuellement des orientations relatives à la COVID-19 à l'intention des formateurs en sécurité, qui viennent compléter les principes directeurs existants en matière de santé et de sécurité et permettent aux intéressés et à leurs responsables de revoir leurs besoins, de cerner les risques et de repenser leur cours.

5. Mesures prises en cas de situation de crise

53. En collaboration avec les conseillers d'autres entités des Nations Unies, le Groupe de gestion du stress traumatique du Département de la sûreté et de la sécurité a coordonné un nombre accru d'interventions face à des situations de crise dans le monde entier. Le Département est intervenu dans 881 situations de crise, contre 716 au cours de la période précédente. Il a organisé 10 889 séances d'accompagnement pour des membres du personnel des Nations Unies concernés et des personnes à leur charge, et a dispensé des conseils techniques à 1 308 cadres du système des Nations Unies. Le nombre de services fournis au personnel des Nations Unies a augmenté de

manière exponentielle en 2020 en raison de la pandémie. À l'échelle mondiale, les conseillers du Département ont fourni 31 251 services de soutien psychosocial (contre 10 329 au cours de la période précédente) aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, dont plus de 15 000 étaient liés à la gestion de la pandémie.

54. Étant donné l'ampleur de la crise mondiale liée à la COVID-19, la demande de conseils sur la gestion du stress venant du personnel des Nations Unies s'est accrue dans tous les lieux d'affectation. Pour y faire face, le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a mobilisé les ressources existantes pour multiplier les services d'accompagnement du personnel. Depuis le début de la pandémie, il a mené diverses activités de soutien psychosocial, notamment en organisant des séances de formation et d'information pour sensibiliser le personnel aux aspects psychosociaux de la pandémie, en renforçant les capacités du personnel des Nations Unies et des professionnelles externes spécialisés dans la santé mentale à l'égard de ces aspects, en élaborant et en diffusant des directives techniques pour la planification des mesures d'urgence psychosociale, en recensant les ressources relatives à la santé mentale et en se coordonnant avec les entités des Nations Unies pour ce qui est de l'aide psychosociale à apporter au personnel partout dans le monde.

C. Réformes engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité

55. Sur la base de sa réorganisation interne de 2019, le Département de la sûreté et de la sécurité a établi un plan stratégique pour la période 2020-2022, assorti d'objectifs et d'actions prioritaires visant à atteindre l'excellence opérationnelle grâce à la diversification et la formation cohérente des effectifs et à la simplification des processus. Par ce plan, il réaffirme sa volonté de contribuer à l'exécution des programmes des Nations Unies, en proposant des orientations et des solutions fiables en matière de sécurité. Désireux de participer à la réforme de l'Organisation et aux efforts d'intégration à l'échelle du système, le Département a pour priorité de poursuivre les mesures visant à intégrer pleinement le personnel de sécurité dans les missions et sur le terrain.

56. Après la publication, en 2019, de directives visant à mieux définir les pouvoirs et l'autorité dont jouissent les coordonnateurs résidents en leur qualité d'agents habilités chargés de la sécurité et d'agents habilités par intérim, le Département de la sûreté et de la sécurité a aidé les coordonnateurs résidents à s'acquitter desdites fonctions et à faire avancer le programme de réforme des activités de développement de l'Organisation.

57. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mettre l'accent sur une gestion souple et efficace de son personnel de sécurité intégré, qui compte quelque 7 000 agents de sûreté et de sécurité dans plus de 120 lieux d'affectation. Il a œuvré pour accroître l'efficacité et la capacité d'adaptation du personnel de sécurité, en mettant l'accent sur la représentation équilibrée des genres, la diversité, la représentation géographique et les compétences. Les femmes représentent 20 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, ce qui correspond à une hausse de 2 % sur trois ans. Le Département concourt également à la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général pour l'inclusion du handicap en s'efforçant de tenir de compte de cette question dans toutes les orientations de la politique de sécurité et d'élaborer une stratégie départementale sur le handicap.

D. Renforcement de la collaboration

1. Renforcement de la collaboration en matière de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes

58. C'est aux gouvernements hôtes qu'il revient en premier lieu de protéger le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies. Une collaboration et un dialogue efficaces avec ces gouvernements sont essentiels à la gestion du dispositif de sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'entretient régulièrement avec les autorités de ces pays afin de mettre en place une collaboration étroite fondée sur une conception commune de l'échange d'informations relatives à la situation, de la communication des analyses des menaces et des risques, de la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques, ainsi que de la gestion des problèmes de sécurité. Durant la période considérée, il a rencontré les autorités de 24 États Membres hôtes pour discuter des questions de sécurité, puis en a informé les commissions compétentes de l'Assemblée générale et les groupes d'États intéressés.

59. Le Département de la sûreté et de la sécurité a collaboré étroitement avec les autorités des pays hôtes concernés pour garantir la sécurité du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux. Il a poursuivi son action coordonnée avec les gouvernements hôtes afin d'assurer la protection des installations des Nations Unies et la sécurité de manifestations qui ont rassemblé des milliers de représentants et de participants de la société civile, dont 18 000 réunions et conférences tenues en 2019.

2. Lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits humains et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

60. L'ONU collabore étroitement avec les gouvernements hôtes, à qui il incombe en premier lieu d'assurer la protection du personnel des Nations Unies présent sur leur territoire et de faire respecter les privilèges et immunités qui lui sont conférés. Elle engage les États Membres à respecter les instruments internationaux applicables. À l'heure actuelle, seuls 95 États sont parties à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de 1994, et seuls 33 sont parties à son protocole facultatif de 2005.

61. À la suite de la promulgation, en janvier 2018, des directives générales relatives à l'enregistrement des décès des membres du personnel dus à des actes de violence, le Département de la sûreté et de la sécurité a participé, avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et trois missions de maintien de la paix, et sous l'égide du Département des opérations de paix, à la création de mécanismes spécialisés visant à garantir que les auteurs d'infractions graves commises contre des soldats de la paix et des membres du personnel des Nations Unies sont traduits en justice.

3. Renforcement des partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales

62. La stratégie « Saving Lives Together » (Sauver des vies ensemble) vise à renforcer la coopération en matière de sécurité avec les partenaires d'exécution et les partenaires opérationnels des Nations Unies. Pendant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité s'est efforcé de poursuivre son étroite collaboration avec les partenaires dans 16 pays désignés comme prioritaires, notamment en organisant des téléconférences consacrées à chacun des pays avec les coordonnateurs basés au siège de 150 organisations partenaires.

La collaboration mise en place dans le cadre de cette stratégie a permis de renforcer l'assistance fournie aux organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'aide en cas de crise et la réinstallation et l'évacuation médicale de membres du personnel. Face à la pandémie de COVID-19, le Département de la sûreté et de la sécurité a mis en place, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et du Programme alimentaire mondial, un dispositif permettant de diffuser les rapports de situation bihebdomadaires et de fournir aux partenaires de la stratégie des informations sur le soutien médical et les liaisons aériennes du Programme alimentaire mondial.

IV. Difficultés et perspectives stratégiques

63. Les retombées socioéconomiques et politiques de la pandémie et ses conséquences en matière de sécurité ont mis l'Organisation face à des difficultés stratégiques et opérationnelles inattendues. Si la pandémie a entraîné une augmentation des besoins humanitaires et exacerbé l'insécurité dans de nombreux pays et zones de conflit, ses effets sur l'économie mondiale risquent d'induire une baisse des ressources consacrées à l'aide humanitaire et des coûts associés dans le domaine de la sécurité. En plus de travailler dans des contextes de plus en plus instables et de subir des retards opérationnels causés par la rupture et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont fait face à des restrictions en matière de voyages et de visas du fait de la pandémie, à des contraintes relatives au passage des frontières et à l'accès aux populations touchées nécessitant une assistance et une protection humanitaires, et à un recul de l'adhésion des populations locales dans certaines régions.

64. Si ses effets néfastes sont sans précédent, la crise engendrée par la COVID-19 donne néanmoins l'occasion d'aborder des problématiques mondiales interdépendantes, citées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, qui sont liées à la lutte contre les causes profondes de l'insécurité. La diminution des ressources destinées à l'aide internationale et les restrictions imposées à l'échelle mondiale ont encouragé l'innovation, l'appropriation locale et l'inclusion, et ont permis de réimaginer les modalités d'exécution des programmes des Nations Unies et les mesures de protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. Pour aider les entités des Nations Unies à mener leurs activités pendant la pandémie, le Département de la sûreté et de la sécurité a adopté des approches novatrices, dont la mobilisation souple du personnel et des ressources. Il a notamment amélioré l'analyse de la sécurité régionale, multiplié comme jamais auparavant les mesures de soutien psychosocial à l'intention du personnel touché dans tous les lieux d'affectation, et renforcé la coordination interinstitutions aux fins du recours à la technologie pour la gestion de la sécurité. En collaboration avec les entités des Nations Unies, le Département a entrepris de favoriser l'innovation dans tous les domaines de son fonctionnement quotidien, notamment en ce qui concerne la communication stratégique, l'élargissement des partenariats avec les parties prenantes, l'appui opérationnel en matière de sécurité, la gestion des crises et le renforcement de la sécurité des locaux des Nations Unies. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique reposent sur des mesures positives visant à renforcer l'excellence opérationnelle, la gestion de l'information et l'analyse de la sécurité. En outre, l'acceptation générale du fait que la sécurité et la sûreté sont des priorités clefs aux fins de la protection des populations marginalisées permet d'ouvrir de nouvelles perspectives.

V. Observations et recommandations

65. Le monde fait face à des problèmes de sécurité qu'aucun pays ni aucune organisation ne peut régler par ses seuls moyens. Partout sur la planète, la pandémie de COVID-19 a de profondes répercussions sur la paix et la sécurité, aggravant les difficultés géopolitiques et les problèmes de sécurité, exacerbant les griefs, creusant les inégalités, sapant la cohésion sociale et alimentant les troubles, les conflits, l'extrémisme violent, le populisme et la désinformation. Toutefois, dans ce contexte opérationnel sans précédent, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire continuent d'accomplir leur mission, en dépit des perturbations et des restrictions liées à la pandémie. La communauté internationale doit être résolue à protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et renouveler son engagement en faveur du multilatéralisme, afin de faire face aux vastes conséquences de la pandémie et de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité.

66. Le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire risquent leur vie et leur bien-être pour s'acquitter des mandats multidimensionnels des Nations Unies, en prêtant secours aux personnes dans le besoin et en aidant les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable. Au cours des 18 derniers mois, 13 membres du personnel des Nations Unies et plus de 56 membres du personnel d'organisations non gouvernementales humanitaires ont perdu la vie du fait d'actes de violence. Je suis profondément attristé par ces pertes et j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Je condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire. Pour honorer la mémoire de ces femmes et de ces hommes courageux, l'Organisation continuera d'œuvrer avec détermination, et ce même dans les endroits dangereux, afin de bâtir un monde meilleur.

67. Je suis préoccupé par la forte augmentation du nombre d'attaques contre les locaux des Nations Unies, qui est passé de 23 en 2018 à 53 en 2019. La hausse notable des décès résultant d'atteintes à la sécurité est due au tragique accident du vol de la compagnie Ethiopian Airlines, survenu en mars 2019, dans lequel 21 de nos collègues ont péri.

68. Il est inacceptable qu'un membre du personnel des Nations Unies ou du personnel humanitaire perde la vie ou soit blessé. L'Organisation doit sans cesse s'efforcer de tirer les leçons des événements passés. De même, alors que les entités des Nations Unies sont toujours plus sollicitées, y compris dans les contextes les plus instables du monde, l'impératif d'exécution des mandats doit rester une force motrice pour les activités de conseil et de planification et les opérations en matière de sécurité. Plus que jamais, l'Organisation est déterminée à fournir des analyses et des conseils de qualité dans ce domaine ; ses travaux doivent être fondés sur la gestion des données et des risques. Les progrès en matière de formation du personnel du système des Nations Unies, dont les hauts fonctionnaires et les décideurs, continueront d'aider l'Organisation à gérer les crises de sécurité, à ramener les otages chez eux en toute sécurité et à gérer les opérations quotidiennes dans les zones moins sûres. Les organismes des Nations Unies continueront de veiller à ce que leur personnel de sécurité soit plus réactif et capable de répondre à des besoins inattendus et d'intervenir sur le terrain à brève échéance. De fait, la diversification du personnel de sécurité conduira à l'excellence, en ce qu'elle apportera un éventail de perspectives et sera représentative tant du système des Nations Unies que des populations qu'il sert.

69. L'engagement de plus de 50 partenaires au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que leur étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, a contribué à accroître la sécurité en continu, en servant de catalyseur aux travaux des Nations Unies. Le nombre total d'atteintes à la sécurité touchant le personnel des Nations Unies est resté stable au cours des cinq dernières années. Pour maintenir cette tendance et surmonter les nouveaux problèmes, il est indispensable de consacrer des ressources prévisibles et adéquates à la sécurité.

70. Étant donné l'extrême complexité des conditions de sécurité actuelles, il est essentiel de travailler en partenariat pour faire face aux problèmes et aux restrictions liées à la pandémie. En sus d'une collaboration plus étroite avec les gouvernements hôtes, l'élargissement des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et les acteurs non gouvernementaux contribue à l'efficacité de la gestion de la sécurité.

71. L'Organisation, qui fête son soixante-quinzième anniversaire en pleine pandémie, est aux avant-postes de la riposte mondiale. En aidant les entités des Nations Unies à intervenir et à exécuter leurs programmes, le Département de la sûreté et de la sécurité continue de réorienter ses ressources et de trouver les moyens de gagner en efficacité grâce à des démarches novatrices. Il convient de poursuivre ces efforts. J'invite les États Membres à faire en sorte que le financement de la sécurité soit maintenu et dûment pris en compte lors de l'examen des mandats et de la planification des programmes.

72. Je suis profondément préoccupé par le fait que le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et les principes humanitaires soient systématiquement bafoués. Je prie instamment les gouvernements et les parties aux conflits armés de garantir un accès sûr et sans entrave au personnel humanitaire et au personnel des Nations Unies, afin que ces derniers puissent continuer d'apporter de l'aide aux personnes dans le besoin. Les attaques dirigées délibérément contre ce personnel constituent de graves violations du droit international humanitaire. J'exhorte les autorités nationales à traduire en justice les auteurs de telles violations.

73. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter un soutien sans réserve au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes						2020 (premier semestre)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Actes de violence ayant entraîné la mort	15	23	10	9	11	11	2
Accidents ayant entraîné la mort	15	16	11	13	20	33	6
Actes de violence ayant fait des blessés	65	99	70	70	67	92	31
Accidents ayant fait des blessés	101	130	93	111	114	100	39
Enlèvements	6	21	7	8	11	6	2
Vols qualifiés	530	511	375	402	401	423	197
Effractions au domicile et cambriolages	467	452	421	406	382	375	151
Violences graves	104	81	44	47	41	51	16
Agressions sexuelles	8	12	17	28	10	12	2
Actes d'intimidation et de harcèlement	295	405	231	316	391	327	146
Arrestations et détentions	128	69	102	63	85	86	54
Total	1 734	1 819	1 381	1 473	1 533	1 516	646

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020 (premier semestre)</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	35	56	23	23	53	24
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	155	146	51	89	89	76
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	109	90	150	51	154	85
Total	299	292	224	163	296	185

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité en 2019

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan local	Hommes	Femmes	Nombre de pays	Circonstances des atteintes
Actes de violence ayant entraîné la mort	11	5	6	10	1	8	Criminalité (6) ; terrorisme (5)
Accidents ayant entraîné la mort	33	23	10	17	16	12	Accidents de la route (8) ; catastrophes aériennes (21) ; autres accidents (3)
Actes de violence ayant fait des blessés	92	28	64	71	21	23	Criminalité (87) ; terrorisme (5)
Accidents ayant fait des blessés	100	15	85	68	32	37	Accidents de la route (93) ; autres accidents (7)
Enlèvements ^a	6	2	4	2	4	5	Tous les membres du personnel qui avaient été enlevés ont été libérés sains et saufs
Vols qualifiés ^b	423	231	192	279	144	73	
Effractions au domicile ^c et cambriolages ^d	375	236	139	256	119	79	
Violences graves ^e	51	15	36	41	10	22	
Agressions sexuelles	12	8	4	0	12	10	
Actes d'intimidation ^f et de harcèlement ^g	327	199	128	214	113	67	
Arrestations et détentions ^h	86	7	79	84	2	31	18 membres du personnel étaient toujours détenus au 1 ^{er} juillet 2020
Total	1 516	769	747	1 042	474		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction aggravée par le recours à la force ou à la violence physique.

^d Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction.

^e Infraction commise par quiconque expose de force un membre du personnel à des voies de fait ou à des violences physiques.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou à inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Action(s) exécutée(s) par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Atteintes graves à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution des Nations Unies

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2018	2019	2020 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	32	36	20
Actes de violence ayant fait des blessés	69	129	57
Enlèvements	61	127	39
Attaques armées contre des locaux	21	11	8
Intrusions dans des locaux	59	105	42
Attaques armées contre des véhicules	72	159	52
Total	314	567	218

Annexe V

Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2018	2019	2020 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	1	0	1
Accidents ayant entraîné la mort	2	0	0
Actes de violence ayant fait des blessés	6	1	3
Accidents ayant fait des blessés	4	0	0
Enlèvements	0	0	0
Vols qualifiés	9	0	0
Effractions au domicile	1	0	0
Violences graves	49	21	13
Agressions sexuelles	0	1	0
Cambriolages	0	0	0
Actes d'intimidation	123	72	12
Actes de harcèlement	5	2	8
Arrestations et détentions	3	8	4
Disparitions	2	1	0
Vols	404	2	0
Incendies criminels	4	0	3
Autres incendies	16	0	4
Conflits armés	12	0	1
Restes explosifs de guerre	3	0	0
Actes de vandalisme	304	0	3
Accidents de la route	32	15	21
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	59	3	22
Autres atteintes	135	1	0
Total	1 174	127	95